

Rapport

Au Conseil communal de Bullet
de la commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis No 21-2018
Remplacement du chauffage de la Grande salle

Rapporteur : Kelita Paillard

Membres présents : Gilles Gander, Evelyne Chablaix, Michel Consorti, Romain Prévitali

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des bâtiments s'est réunie le mercredi 13 juin 2018 à 19h30 à la salle Bertha Bonnet afin de se déterminer sur le préavis susmentionné.

M. Serge Gander était présent et a répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

Comme expliqué dans le préavis No 21-2018, il est proposé de changer la chaudière, posée en 1991, car cette dernière ne répond plus aux normes. Nous avons reçu une directive concluant au changement du chauffage à la Grande salle.

La gestion du chauffage sera simplifiée. Dans le futur la minuterie va perdurer pour éviter de vider la réserve de plaquettes. La nouvelle chaudière sera automatisée. Ainsi, les employés n'auront plus besoin de contrôler et d'alimenter le brûleur.

Détail des prix plafonds pour le remplacement du système chauffage :

Chauffage	CHF 81'400.--
Électricité	CHF 7'000.--
Maçonnerie	CHF 35'000.--
Menuiserie	CHF 12'500.--
Démontage chaudière	CHF 5'000.--
Couvercle + treuil :	CHF 5'000.--
Alarme SMS	CHF 1'200.--
Divers	CHF 2'900.--

Total

CHF 150'000.-- TTC

Pour conclure, nous demandons à la Municipalité d'optimiser le coût en demandant plusieurs offres pour la chaudière.

La commission a décidé à la majorité de suivre la Municipalité en acceptant ce préavis.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

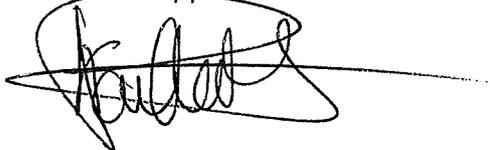
- Vu le préavis No 21-2018, concernant le remplacement du chauffage à la Grande salle.
- Ouï le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement du chauffage à la grande salle ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 150'000. — pour la réalisation de ces travaux. Le compte N° 9143.21.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 20 ans.

Bullet, le 13 juin 2018/KP

Le rapporteur :



Les Membres

